

Compagnonnage ou animal résident

Côtoyer un animal chaque jour à la maison, au travail ou dans une institution. L'animal vit au milieu des gens.

Bienfaits

Il est prouvé que le compagnonnage diminue les problèmes de santé et les visites médicales.

Diminution du stress, de l'agitation, de la médication, des consultations médicales et de l'isolement.

Augmentation du respect, de l'empathie, des habiletés sociales, de la capacité à composer avec le deuil/ la séparation, de l'estime de soi, de la confiance, de la capacité d'attention, de l'humeur, de l'exercice, de la motricité.

Règles de base

- Éviter les animaux sauvages, exotiques ou errants.
- Un nouvel animal doit être examiné par un vétérinaire (rats, lapins et autres gros rongeurs).
- Une analyse de selle devrait être faite chaque année.
- Changer la litière 1 à 2 fois par semaine.
- La cage doit être barrée en l'absence du titulaire.